

Le Conseil Municipal de BAIGTS-DE-BEARN, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Mr Guy PÉMARTIN, Maire, le 19 décembre 2019 à 20 heures.

EXCUSES : Sylvie DULUCQ (procuration à Muriel MARLAT), Sandra PERES (procuration à Christian DOMERCQ), Stanislas SAINT-ANTOINE, Sandrine SAVIGNAC.

Le compte rendu de la séance du 19 novembre 2019 n'appelle pas d'observations, il est passé à l'ordre du jour.

1^{ER} POINT : emprunt

Suite à l'exercice du droit de préemption par la Commune sur l'immeuble cadastré A 840 à A 844, le Conseil Municipal décide du recours à l'emprunt pour financer cet investissement :

Montant du Prêt : 60 000 €

Durée du Prêt : 15 ans

Taux : 0.88 % avec échéances trimestrielles

Frais de dossier : 300.00 €

Organisme emprunteur : Crédit Agricole

Monsieur le Maire est mandaté à l'effet de signer le contrat et tout autre document relatif à cette transaction.

Adopté à la majorité (1 votre contre).

2^{ème} POINT : Point sur dossiers

Recrutement services technique et administratif : les entretiens pour le recrutement des agents des services administratif et technique ont débuté ce jour. Peut-être sera-t-il nécessaire de relancer le recrutement pour le secrétariat compte tenu du faible nombre de candidatures.

Bâtiments et Travaux:

1 - AFAIR ELEC a été relancée pour les problèmes d'éclairage à l'école. Le service technique de la maison des Communes se charge également de les contacter compte tenu de la difficulté à faire réagir l'entreprise.

2 - Climatisation Mairie : l'entreprise interviendra courant janvier

3 - Travaux réseaux incendie : l'entreprise SNATP a été retenue pour une seconde tranche de travaux qui seront réalisés courant janvier.

DIVERS :

1 - Recensement de la population : la population au 1^{er} janvier 2020 s'établit à 898.

2 - Demande d'utilisation de la salle de sport de l'association Caminante (Institut Beaulieu) : l'assemblée donne un accord de principe mais une participation de l'ordre de 10 € la ½ journée sera demandée.

3 - Il n'est pas donné suite aux demandes de subvention de la part de l'école des jeunes sapeurs pompiers Arthez de Béarn (dépenses aménagement terrains d'entraînement) et de l'association Groupe de Secours Catastrophe (intervenues sur le séisme en Albanie).

4 – Cabinet médical : des contacts ont eu lieu avec un auxiliaire de soins pour la location du cabinet vacant.

Les vœux de la commune auront lieu le 18 janvier, ceux de Mr le Député le 7 janvier à BAIGTS DE BEARN. Une réception sera organisée à l'attention de deux agents, l'un ayant quitté la collectivité, le second ayant fait valoir ses droits à la retraite en 2019.

Séance levée à 21 heures.

Le Maire

